



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 24

N°DEL 2025_08_098_11

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf décembre,

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous Préfecture
Le 11.12.2025
Et publication ou notification
Du 12.12.2025



Le Maire,

*Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de
Monsieur Bernard JOBERT, Maire.*

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 2 décembre 2025

Objet : PERSONNEL

Modification du tableau des effectifs permanents

Présents :

Bernard JOBERT
René CARANDANTE
Catherine HURAUT
Yves NONJARRET
Jean-Michel VIGNAT
Linda TRIBET
Robert DALMASSO
Stéphanie MECHIN
Michèle CAPDEVIELLE
Gabrielle DALMAS
Brigitte RINAUDO PINEAU
Marie-Paule MAUDUIT

Jacques BUTTARD
Pierre MONETON
Thierry DOMENACH
Laurence GIORGINI
Matthieu TAROT
Chloé DE BROUWER
Adama LACLAVERIE
Marie-Françoise CASADEI
Roger OLIVIER
Bernard BRUNEL
Catherine BRUNETTO

Pouvoirs :

Michaël REBOTIER donne procuration à Pierre MONETON

Absents :

Angelo MURA
Chantal MALFAIT
Julie HIVERT

Secrétaire de séance :

Madame Linda TRIBET

=====

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3 et R2313-8 ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L313-1 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment ses articles 20 et 32 ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 2, 3-2, 3-3 et 34 ;

Vu le budget ;

Vu le tableau des emplois et des effectifs, annexé :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés et modifiés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la réussite au concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques, catégorie B, d'un agent du service culturel, Monsieur le Maire propose d'ajouter ce cadre d'emploi au poste existant.

Par ailleurs, compte tenu du fait que les agents du pôle culturel devraient tous relever de la filière culturelle, il convient d'étudier la modification du cadre d'emplois du poste de responsable du service, actuellement rattaché à celui des rédacteurs territoriaux et celui des attachés territoriaux.

Monsieur le Maire propose donc que ce cadre d'emplois soit supprimé au profit d'un rattachement au cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques (cat. B) ainsi qu'au cadre d'emplois des bibliothécaires (cat. A).

Enfin, suite au départ du responsable du groupe scolaire et afin de répondre aux besoins réorganisés du service, il convient de supprimer le poste d'adjoint au responsable des affaires scolaires et de créer un poste d'agent technique.

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

-De modifier les grades précités à compter du 01/01/2026.

-De modifier en ce sens le tableau des effectifs tel qu'il est joint à la présente délibération.

-De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

-D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil Municipal où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

à l'unanimité des voix exprimées avec 23 voix pour et 1 abstentions (Stéphanie MECHIN)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Bernard JOBERT.



Le Secrétaire de séance,
Madame Linda TRIBET

Le Maire,
certifie que le présent document,
a été affiché en Mairie le,

Le Maire



Annexe TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Article 34 de la loi du 26 janvier 1984

TOTAL CREEES	135,99
TOTAL POURVUS	118,99
TOTAL NON POURVUS	18
TOTAL BUDGETISE	136,99

Service	Libellé Emploi	Grade(s) rattaché (s) à cet emploi	Possibilité pourvoir emploi par un non titulaire (L332-8 du CGFP)	Temps de travail du poste	Postes créés ou modifiés		Postes pourvus		Postes vacants
					Nombre ETP	Dates délibération	nbre titulaire	nbre non titulaire	
Direction générale	DGS 20 000 à 40 000 hab	Cadre d'emploi Attaché	OUI	100 %	1		1	0	0
	DGA 20 000 à 40 000 hab	Cadre d'emploi Attaché	OUI	100 %	1		1	0	0
	DRM DGA 20 000 à 40 000 hab	Cadre d'emploi Attaché	OUI	100 %	1	16/11/2023-2023_08_114_6	0	0	1
Ressources humaines	DRH	Cadres d'emploi Rédacteur et Attaché	OUI	100 %	1		1	0	0
	Gestionnaires payées carrières	Cadres d'emploi Adjoint administratif et rédacteur	OUI	100 %	2		2	0	0
	Gestionnaire absences	Cadres d'emploi Adjoint administratif et rédacteur	OUI	100 %	1		1	0	0
	Assistant de gestion des ressources humaines	Cadres d'emploi Adjoint administratif	OUI	100 %	1	26/11/24-2024_09_126_12	1	0	0
	Conseiller en prévention	Cadres d'emploi Adjoint technique et agent de maîtrise	OUI	50 %	0,5		0,5	0	0
Administration générale	Chef de service administration générale	Cadres d'emploi Adjoint administratif et rédacteur	OUI	100 %	1		1	0	0
	Secrétariat administration générale	Cadres d'emploi Adjoint administratif	OUI	100 %	2		2	0	0
	Responsable de l'état civil	Cadres d'emploi Adjoint administratif et rédacteur	OUI	100 %	1		1	0	0
	Officier d'état civil	Cadres d'emploi Adjoint administratif	OUI	100 %	1		0	0	1
	Agent d'accueil	Cadres d'emploi Adjoint administratif	OUI	100 %	1		1	0	0
	Agence postale communale	Cadres d'emploi Adjoint administratif	OUI	100 %	1	9/01/2023 - 2023_01_002_	1	0	0
	Chargé des assemblées	Cadres d'emploi Adjoint administratif	OUI	100 %	1		0	0	1
Juridique	Conseiller juridique	Cadres d'emploi Adjoint administratif et rédacteur	OUI	100 %	1		1	0	0
Service financier	Directrice de service financier	Cadres d'emploi Rédacteur et Attaché	OUI	100 %	1		1	0	0
	Assistant de gestion financière	Cadres d'emploi Adjoint administratif et rédacteur	OUI	100 %	3		3	0	0
Aménagement du territoire	Responsable urbanisme	Cadres d'emploi Technicien et Ingénieur	OUI	100 %	1		1	0	0
	Resp urbanisme adjoint	Cadres d'emploi Rédacteur	OUI	100 %	1	21/09/2021 - 2021_07_90_5	1	0	0
	Agent urbanisme/foncier	Cadres d'emploi Adjoint administratif et rédacteur	OUI	100 %	1		1	0	0
	Chargé des risques & incendies	Cadres d'emploi Adjoint administratif et rédacteur	OUI	100 %	1		1	0	0
	PNPC agent détaché	Cadres d'emploi Adjoint technique et agent de maîtrise	OUI	100 %	1		1	0	0
	Agent surveillance et entretien Pardigon et Cap Lardier	Cadres d'emploi Adjoint technique et agent de maîtrise	OUI	100 %	1	20/01/2022-2022_01_001_	1	0	0
Communication	Agent chargé de la communication	Cadres d'emploi Adjoint administratif et rédacteur	OUI	100 %	1		1	0	0
Services Techniques	DST 20 000 à 40 000 hab	Cadre d'emploi Technicien et Ingénieur	NON	100 %	1		1	0	0
	Chargé travaux bâtiments	Cadres d'emploi Adjoint technique et agent de maîtrise et Technicien	OUI	100 %	1		1	0	0
	Chargée de la commande publique	Cadres d'emploi Adjoint administratif et rédacteur	OUI	100 %	1		1	0	0
	Secretariat	Cadres d'emploi Adjoint administratif et rédacteur	OUI	100 %	2		2	0	0
	Chargé des assurances	Cadres d'emploi Adjoint administratif	OUI	100 %	1		1	0	0
	Chargé de travaux voirie	Cadres d'emploi Adjoint technique et agent de maîtrise et Technicien	OUI	100 %	1		1	0	0
Services informatiques	Responsable du service informatique	Cadres d'emploi Technicien et Ingénieur	OUI	100 %	1		1	0	0
	Agent chargé de la maintenance informatique	Cadres d'emploi Adjoint technique, agent de maîtrise ou technicien	OUI	100 %	1	9/01/2023 - 2023_01_002_	1	0	0
Evenementiel	Responsable service événementiel	Cadre d'emploi Technicien	OUI	100 %	1		0	1	0
	Technicien son et lumière	Cadres d'emploi Adjoint technique et agent de maîtrise et Technicien	OUI	100 %	2		2	0	0
	Secrétariat	Cadre d'emploi Adjoint administratif	OUI	100 %	2		2	0	0
Sport	Chef de bassin	Cadre d'emploi Educteur des APS	OUI	100 %	1		1	0	0
	Responsable école de voile	Cadre d'emploi Educteur des APS	OUI	100 %	1		0	1	0
	Agent technique chargé de la caisse/ménage	Cadres d'emploi Adjoint technique	OUI	100 %	1		0	0	1

REÇU EN PREFECTURE

le 11/12/2025

Application agréée E-legalite.com

21_00-083-218300481-20251209-DEL2025_08_

Annexe TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Article 34 de la loi du 26 janvier 1984

TOTAL CREEES	135,99
TOTAL POURVUS	118,99
TOTAL NON POURVUS	18
TOTAL BUDGETISE	136,99

Service	Libellé Emploi	Grade(s) rattaché(s) à cet emploi	Possibilité pourvoir emploi par un non titulaire (L332-8 du CGFP)	Temps de travail du poste	Postes créés ou modifiés		Postes pourvus		Postes vacants
					Nombre ETP	Dates délibération	nbre titulaire	nbre non titulaire	
	Chargé de mission "développement des activités sportives"	Cadre d'emploi Educteur des APS	OUI	100 %	1		0	0	1
	Agent des sports	Cadre d'emploi Educteur des APS et Opérateur des APS	OUI	100 %	3		2	0	1
Police Municipale	Chef de poste	Cadres d'emploi Brigadier chef principal et chef de service de PM	OUI	100 %	1		1	0	0
	Adjoint au responsable de PM	Cadres d'emploi Brigadier chef principal	OUI	100 %	1		1	0	0
	Agent de PM	Cadres d'emploi gardien brigadier et Brigadier chef principal	OUI	100 %	13	15/09/2022-2022_07_094_5 (1 poste) 28/02/2023-2023_02_013_9 (1 poste)	13	0	0
	Agent accueil	Cadres d'emploi Adjoint administratif	OUI	100 %	1		1	0	0
Affaires scolaires	Responsable de la vie collective	Cadres d'emplois adjoint administratif et Rédacteur	OUI	100 %	1		1	0	0
	Secrétaire administratif	Cadre d'emploi Adjoint administratif	OUI	100 %	1		1	0	0
	Agent des écoles maternelle (CAP petit enfance)	Cadre d'emploi des ATSEM et agent technique et agent de maîtrise	OUI	100 %	4		4	0	0
	Chef de cuisine	Cadres d'emploi agent de maîtrise et technicien	OUI	100 %	1	23/05/2024-2024_04_060_9	1	0	0
	Cuisiniers	Cadre d'emploi agent technique et agent de maîtrise	OUI	100 %	4		4	0	0
	Agent d'entretien	Cadre d'emploi agent technique et agent de maîtrise	OUI	100 %	14		11	0	3
	Agent technique polyvalent logistique	Cadre d'emploi agent technique et agent de maîtrise	OUI	100 %	1		1	0	0
Bibliothèque/Culture	Responsable du service culture	Cadre d'emploi des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques et cadre d'emploi des bibliothécaires,	OUI	100 %	1		1	0	0
	Agent de bibliothèque	Cadre d'emploi des Adjoints du patrimoine et cadre d'emploi des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	OUI	100 %	4		2	0	2
	Agent administratif espace culturel	Cadres d'emploi Adjoint administratif	OUI	100 %	1	19/12/2024-2024_10_135_4	1	0	0
	Assistante de gestion administrative	Cadres d'emploi Adjoint administratif	OUI	64 %	0,64	19/12/2024-2024_10_135_4	0	0,64	0
	Professeur de musique	Cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique	OUI	100 %	1	19/12/2024-2024_10_135_4	0	1	0
	Professeur de musique	Cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique	OUI	80 %	0,8	19/12/2024-2024_10_135_4	0	0,8	0
	Professeur de peinture	Cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique	OUI	15 %	0,15	19/12/2024-2024_10_135_4	0	0,15	0
	Professeur de fitness	cadre d'emploi des éducateurs des APS	OUI	40 %	0,4	19/12/2024-2024_10_135_4	0	0,4	0
Cabinet Médical	Secrétaire administratif	Cadres d'emploi Adjoint administratif	OUI	100 %	1		1	0	0
Centre Technique Municipal	Responsable du CTM	Cadre d'emploi agent de maîtrise et technicien	OUI	100 %	1		1	0	0
	Adjointe au responsable	Cadres d'emploi Adjoint administratif et rédacteur	OUI	100 %	1		1	0	0
	Secrétaire administratif	Cadres d'emploi Adjoint administratif	OUI	100 %	1	9/01/2023 - 2023_01_002_	1	0	0
	Chef équipe voirie	Cadre d'emploi agent de maîtrise et technicien	OUI	100 %	1		1	0	0
	Agent voirie	Cadre d'emploi adjoint technique et agent de maîtrise	OUI	100 %	9		5	0	4
	Chef équipe bâtiment	Cadre d'emploi agent de maîtrise et technicien	OUI	100 %	1		1	0	0
	Agent bâtiment	Cadre d'emploi adjoint technique et agent de maîtrise	OUI	100 %	7		7	0	0
	Chef équipe espaces verts	Cadre d'emploi agent de maîtrise et technicien	OUI	100 %	1		1	0	0
	Agent espaces verts	Cadre d'emploi agent technique et agent de maîtrise	OUI	100 %	5		5	0	0
	Chef équipe mécanique	Cadre d'emploi agent de maîtrise et technicien	OUI	100 %	1		1	0	0
	Acheteur/assistant de gestion administrative	Cadre d'emploi adjoint administratif	OUI	100 %	1		0	1	1
	Coordinateur Cellule transport	Cadres d'emploi Adjoint technique et agent de maîtrise	OUI	50 %	0,5		0,5	0	0
Occupation domaine public	Chauffeur de bus	Cadres d'emploi Adjoint technique et agent de maîtrise	OUI	100 %	2		1	0	1
	Agent chargé des marchés	Cadres d'emploi Adjoint technique et agent de maîtrise et technicien	OUI	100 %	2		2	0	0
Maison France Services	Agent d'accueil	Cadre d'emploi Adjoint administratif	OUI	100 %	1		0	0	1

Annexe TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Article 34 de la loi du 26 janvier 1984

TOTAL CREEES	135,99
TOTAL POURVUS	118,99
TOTAL NON POURVUS	18
TOTAL BUDGETISE	136,99

Service	Libellé Emploi	Grade(s) rattaché (s) à cet emploi	Possibilité pourvoir emploi par un non titulaire (L332-8 du CGFP)	Temps de travail du poste	Postes créés ou modifiés		Postes pourvus		Postes vacants
					Nombre ETP	Dates délibération	nbre titulaire	nbre non titulaire	

Pour rappel : Article L313-1 du CGFP "Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé. Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8. Dans ce cas, le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé sont précisés. Aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent."

REÇU EN PREFECTURE

le 11/12/2025

Application agréée E-legalite.com

21_00-083-218300481-20251209-DEL2025_08_